

Fully et les Constitutions valaisannes (III)

*Sorti apaisé d'un combat civique perdu mais fécond,
je reprends la plume là où je l'avais posée : à l'orée
du XIX^e siècle, quand Fully accède à la pleine existence.*

L'humble communauté des pauvres sujets, groupés auprès d'une paroisse du Moyen Age, de la châtellenie de Saillon, puis des Seigneurs du Haut-Valais, se libère par la grâce des baïonnettes de la Révolution française et devient la « Louable Commune de Fully ». Certes, au terme de longues luttes qui avaient épousé ses maigres finances, elle avait su arracher quelques libertés et franchises à la volonté des Maîtres de la « Terre du Valais », la Maison de Savoie ou la République des VII Dizains du « Vallesia superior ». Le résultat de ces âpres conquêtes figurait dans de vieilles chartes, conservées dans des coffres de bois et de fer comme autant de précieux trésors, rangés dans les chancelleries du pouvoir laïc et religieux, à Saint-Maurice, à Sion, à Martigny. En lisant ces documents rédigés souvent en latin, langue de l'officialité, on comprend mieux la somme d'intelligence et de sacrifices qu'ils représentent. Ils traduisent en vérité la lente et dure montée vers le droit et la justice d'une communauté alpine. Tout part de la vie en commun, de la gestion publique du « communal », notamment des alpages, des forêts et des biens indivis (Allmend) d'une plaine livrée encore aux caprices du Rhône et d'un coteau largement inculte, défriché à bras. Ainsi, siècle après siècle, la petite communauté de Fully s'est hissée au statut enviable, si bien décrit par le grand historien Marc Bloch, « d'honorables sociétés des personnes morales ». Cette porte forcée, ses droits écrits seront désormais mieux défendus.

Autre facteur encore méconnu : le rôle de la paroisse, dès le XIII^e siècle, de ses curés et confréries, de son patrimoine, dans la consolidation du sort des communiers. Rôle logique dans un Valais alors principauté ecclésiastique, avant que les Patriotes ne s'emparent du pouvoir. Rôle qui semble traverser les ans, comme en témoigne cette dédicace de la chapelle de Mazembroz de 1735. L'évêque du diocèse François-Joseph Supersaxo (1665-1734) a beau étaler ses titres de « Comte et

Prefet du Vallais », depuis la renonciation formelle à la Caroline en 1634 ils sont sans valeur réelle, car le pouvoir est passé dans les mains de la République des VII Dizains et des familles patriciennes qui la dirigent ! Un siècle plus tard, il disparaît même, effacé par la démocratie moderne, cantonale et fédérale. Restera jusqu'en 1918 ce dernier lien juridique : l'évêque de Sion est « élu » par le Grand Conseil et un Fullérien, M^{gr} Jules-Maurice Abbet, fils de Joseph Abbet, président de la Jeune Suisse et député, neveu de Frédéric Abbet, président et député, en tirera profit en 1895.

Le XIX^e siècle bouleverse donc l'ordre des choses, il renverse la table du pouvoir. Mais ce choc brutal, puissant, activé par des situations d'inégalité et d'immobilisme, viendra du dehors, de la France. Dans cette rubrique, on a déjà relaté certaines étapes de ce changement radical. L'invasion étrangère, les idéaux des Lumières, le protectorat révolutionnaire puis impérial, soit deux décennies, de 1798 à 1815, qui jettent à bas le vieil édifice verrouillé de nos institutions. La Suisse se régénère, le Valais change et Fully s'ouvre ! Fully acquiert son autonomie, une place légitime dans le vingtième canton intégré à la Confédération. Comme l'écrit la Constitution du 12 mai 1815, en son article 3, « le Canton du Valais est divisé en treize dizains, dont Martigny, composé des communes de Martigny, Fully, Saillon, Leytron, Riddes, Isérables, Saxon et Bovernier ». Les communes de Charrat, La Bâtieaz, Trient, Martigny-Combe et Martigny-Bourg n'apparaîtront que plus tard, avec le démantèlement du grand Martigny ; certaines d'entre elles disparaîtront dès la moitié du XX^e siècle, par un processus inverse de fusions. À ce sujet, rappelons que le Valais compta jusqu'à 171 communes au XIX^e siècle, ce chiffre étant ramené aujourd'hui à 122. Mais, en ce domaine, comparaison n'est pas raison : la commune actuelle de Sion avec ses 21754 électeurs et ses 30532 habitants, n'équivaut qu'en apparence à celle de Bister, avec ses 29 électeurs et ses 39 habitants !

Un autre point mérite assurément d'être relevé, c'est l'attachement manifesté tôt par la « Louable commune de Fully » à la Suisse. Ainsi, lors de ce fameux « pèlerinage à Berne » en février 1802, quand les députés de 90 communes s'en allèrent à pied par le col de la Gemmi enneigé plaider leur cause patriotique, alors que le premier consul Bonaparte, se proposait – il réussit à la fin – de détacher le Valais pour en faire une République vassale afin d'y construire la route du Simplon permettant à ses troupes, à leur artillerie et bagages, d'aller de Paris à Milan sans encombre à travers les Alpes. Pour mémoire, citons ce passage du Discours et Protestation de quatre-vingt-treize communes du canton du Valais : il exprime avec naïveté et une éloquence un brin ampoulée le sentiment d'appartenance à la nouvelle patrie : « Notre désir le plus ardent est et

sera toujours de faire partie intégrante de l'Helvétie, de la République helvétique, et d'en être inséparables, de ne s'en détacher ni dans l'état de prospérité ni dans les tems de calamité, mais de partager l'un et l'autre sort et de souffrir avec elle [...] nous jurons que nous voulons vivre et mourir comme de véritables, d'anciens et d'inébranlablement fidèles Suisses [...]. Le président de Fully, Jean Maurice Bender, était du nombre. A son retour il fut arrêté par ordre du général Turreau, véritable proconsul de la République française, et placé sous surveillance le 21 mars 1802 avec 26 notables « qui se sont permis de porter au gouvernement helvétique leurs propres vœux pour ceux de leurs communes ». La volonté du premier consul ne tolérait aucune opposition. Ces prisonniers seront toutefois relâchés dès le 5 avril...

Philippe Bender, historien

Autorités communales dès 1819 et 1835

Présidences :

1819; 1829-1832 : Jean-Baptiste Jacquemetzaz
1832 : Jean-Joseph Carron
1832-1834 : Jean-Joseph Roduit
1835-1844 : Pierre-Marie Bender
1844-1847 : Gabriel Malbois
1848-1850 : Pierre-Marie Bender
1850-1952 : Jean-Joseph Roduit
1852-1856 : Claude-Maurice Bender
1857-1860 : Frédéric Abbet
1861-1864 : François Dorsaz
1865-1886 : Frédéric Abbet
1887-1892 : Jean-Pierre Malbois
1893-1896 : Vital Dorsaz
1897-1900 : Joseph Buthey
1901-1905 : Jean-Pierre Malbois
1905-1915 : Louis Luisier
1915-1920 : Jules Grange
1921-1924 : Etienne-Philippe Bender
1925-1952 : Henri Carron
1953-1956 : Fernand Carron
1957-1966 : Henri Roduit
1966-1972 : Fernand Carron
1973 : Henri Dorsaz
1973-1980 : Clovis Roduit
1981-1992 : François Dorsaz
1993-1996 : Pierre Ançay
1997-2008 : Bernard Troillet
2009-2020 : Edouard Fellay
2021- : Caroline Ançay-Roduit

1845-1846 : Joseph-Marie Roduit
1847 : Pierre-Joseph Roduit
1848-1850 : Jean-Etienne Biselx
1852-1853 : Jean-Pierre Caillet
1855-1856 : Frédéric Abbet
1857-1858 : François Dorsaz
1861-1862 : Gabriel Malbois
1867-1868 : Maurice Roduit
1871-1881 : Xavier Roduit
1881-1884 : Louis Mottier
1885-1888 : Etienne-Joseph Bender
1889-1896 : Jules Roduit
1897-1898 : Etienne-Joseph Bender
1899-1900 : Etienne Malbois
1901-1905 : Louis Luisier
1906-1908 : Etienne Malbois
1909-1920 : Etienne-Philippe Bender
1921-1924 : Jules Luisier
1925-1932 : Hermann Boson
1933-1945 : Maurice Bender
1945-1952 : Adrien Bender
1952-1956 : Henri Roduit
1957-1966 : Adrien Bender
1966-1968 : François Dorsaz
1969-1973 : Henri Dorsaz
1973 : Clovis Roduit
1973-1980 : Gérard Meilland
1981-1988 : Hervé Bender
1989-1996 : Laurent Thétaz
1997-2004 : Philippe Brochellaz
2005-2012 : Didier Roduit
2013-2019 : Grégory Carron
2019-2024 : Alain Mermoud
2025- : Géraldine Granges Guenod

Vice-présidences :

1835-1838 : Jean-Joseph Roduit
1843-1844 : Etienne Bender